



1. Présentation d'un projet d'implantation industrielle sur la zone Induslacq à Lacq.
2. Visite du chantier du biométhaniseur de Total Energies.
3. Point avancement des travaux du pont sur le Laà.
4. Présentation de la démarche PLUI.
5. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteau au titre des années 2021 et 2022.
6. Autorisation donnée au Président de signer un marché (procédure formalisée).
7. Autorisation donnée au Président de signer un avenant à un marché (procédure formalisée).
8. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées).
9. Décision du Bureau concernant la vente aux enchères de biens (>4600 €) :

1. PRESENTATION D'UN PROJET D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE SUR LA ZONE INDUSLACQ A LACQ

La zone Induslacq, à Lacq, devrait accueillir à horizon 2024 une nouvelle implantation industrielle. La société CARESTER a fait le choix du bassin de Lacq pour y implanter son projet de recyclage d'aimants permanents, après avoir mis en concurrence plusieurs territoires.

La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) et Chemparc, la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Pyrénées-Atlantiques, le Bureau de Développement Economique Attractivité Adour (BDEA), se sont mobilisés auprès de TotalEnergies pour convaincre l'entreprise de s'implanter sur notre territoire. L'investissement de 42 M€ génèrerait une soixantaine d'emplois directs.

L'entreprise souhaite mettre en œuvre son savoir-faire pour lancer sa première unité industrielle de recyclage de terres rares à partir d'aimants en fin de vie. Cette nouvelle unité contribuera au développement économique du bassin de Lacq dans une volonté de transition et de développement durable.

La communauté de communes de Lacq-Orthez, Chemparc et le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes sont d'ores et déjà mobilisés pour accompagner l'entreprise dans la phase de conduite des études pré-industrielles. La région Nouvelle-Aquitaine se prépare à soutenir les investissements qui suivront. Sans obstacle durant la phase d'études et sous réserve du bouclage du plan de financement, les travaux débuteraient au dernier trimestre 2022.

Le bureau prend note de cette information ainsi que de la production du principe actif du médicament Pfizer par NOVASEP.

2. VISITE DU CHANTIER DU BIOMETHANISEUR DE TOTAL ENERGIES

Les membres du bureau, les maires de Noguères et de Pardies, sont conviés à la visite du chantier le mercredi 9 février de 14h à 15h30.

3. POINT AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PONT SUR LE LAA

Le bureau prend acte de l'avancement des travaux du pont du Laà et de l'objectif de réalisation des travaux pour l'été 2022.

4. PRESENTATION DE LA DEMARCHE PLUi

Conduite de projet PLUi

Pilotage de la démarche d'élaboration du PLUi : un pilotage politique fort et en lien direct avec les élus de la commission urbanisme/PLUi et les services CCLO concernés.

Objectif d'une démarche PLUi

- Freiner l'étalement urbain et densifier villes et villages au principe d'une urbanisation limitée (principe de modération de la consommation de l'espace, notamment des espaces naturels, agricoles et forestiers).
- Loi Climat et résilience du 22 août 2021 : intégration de la notion du Zéro Artificialisation Nette).

Les objectifs du PLUi du territoire CCLO

Au regard du projet de territoire révisé, il s'agira de coordonner l'ensemble des politiques menées (PLH, OPAH RU, CLS, PMR, PVD, etc.) grâce aux atouts du PLUi :

- cohérence des politiques sectorielles : définir les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier notamment les enjeux de construction de logement, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, de développement des activités économiques, de qualité du cadre de vie,
- efficacité : doter le territoire d'un projet opérationnel, en phase avec la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires,
- solidarité : permet une mutualisation des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré.

Une présentation détaillée de la démarche est faite au bureau (calendrier de lancement de la réflexion PLUi, commission urbanisme/PLUi, gouvernance technique, générale 2022-2026, groupe de travail par enjeux thématiques et secteurs géographiques, rappel du calendrier 2021-2026) et des propositions d'actions et de mise en œuvre lui sont soumises.

L'organisation de la démarche de réflexion PLUi a été validée dans son ensemble. La commission urbanisme/PLUi se réunira le lundi 24 janvier 2022 à 18h, les Rencontres territorialisées PLUi seront organisées suivant le calendrier défini.

5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU AU TITRE DES ANNEES 2021 ET 2022

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par la commune d'Artix et de Lucq-de-Béarn, pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :

Le bureau autorise son Président à signer les marchés relatifs à la souscription des contrats d'assurance de la communauté de communes de Lacq-Orthez 2022 – 2025 avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, à savoir : lot 1 (Risques Automobiles) : ALTIMA COURTAGE (79180 CHAURAY) pour un montant de 105 649,88 € TTC/an ; lot 2 (Dommages aux biens infructueux) : absence d'offres, lot déclaré infructueux ; lot 3 (Risques de Responsabilités) : SMACL (79031 Niort Cedex 9) pour un montant de 56 229,28 € TTC/an ; lot 4 (Protection fonctionnelle des agents et des élus) : PILLIOT ASSURANCES (62120 Aire-sur-la-Lys) pour un montant de 3 018,56 € TTC/an.

7. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 1 au lot 2 (dommages aux biens et risques annexes) du marché relatif à la souscription des contrats d'assurance de la CCLO attribué le 26 décembre 2017, pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, à la société d'assurances GROUPAMA D'OC à RODEZ pour un montant de 44 726 €/ an. Suite à l'infructuosité du lot dommages aux biens lors de l'appel d'offres ouvert lancé le 5 novembre 2021, cet avenant a pour objet, la prolongation du contrat 0002– Dommages aux biens – pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 avec une augmentation de 15 % de la cotisation HT à effet du 1^{er} janvier 2022, hors mouvements de bâtiments intervenus sur l'année 2021, une franchise spécifique de 2 500 € sur les chocs de véhicules terrestres à moteur à compter du 1^{er} janvier 2022. Le montant total de ces modifications entraîne une augmentation de 26,50 % sur la durée totale du marché lot 2.

8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Prestations de blanchisserie et de réparation des vêtements de travail et linges de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Achat d'espaces publicitaires dans la presse locale.

9. DECISION DU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS (>4600 €) :

Le bureau autorise son Président à céder aux enchères en ligne : 1 PATA Epandeur mixte liant et gravillons Viasealer (Mise à prix : 22 000 € - Résultat enchère : 25 468 €).
